

Belgium-Ougrée: Architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 60/2022 25/03/2022

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Le Home Ougréeen scri

National registration number: 0403.957.587_540411

Postal address: Place Gutenberg 15

Town: Ougrée

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4102

Country: Belgium

E-mail: marches@home-ougreen.be

Telephone: +32 43250887

Internet address(es):Main address: www.home-ougreen.beAddress of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=440738>**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=440738>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Home+Ougr%C3%A9en-MS22-064-F02>**I.4. Type of the contracting authority**

Other type: Société de logements sociaux

I.5. Main activity

Housing and community amenities

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Marché de Services d'Architecture en vue de l'étude et de la réalisation d'un marché de travaux de rénovation pour l'amélioration des performances énergétiques de 91 logements sociaux situés avenue J Wuidar 62 à 66 et 72 à 76 avec possibilité de répétition d'ouvrages similaires de 91 logements sociaux situés avenue J Wuidar 63 à 67 et 73 à 77 à Ougrée selon le plan de rénovation 2020-2024

Reference number: Home Ougréeen-MS22-064-F02_0

II.1.2. Main CPV code

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Le marché consiste à désigner un architecte ou une équipe d'auteurs de projet chargé(e) d'une mission complète d'architecture comprenant l'étude et le contrôle de la réalisation de :
Marché de Services d'Architecture en vue de l'étude et de la réalisation d'un marché de travaux pour l'amélioration des performances énergétiques de 91 logements sociaux situés avenue Joseph Wuidar 62 à 66 et 72 à 76 (pairs) avec possibilité de répétition d'ouvrages similaires portant sur 91 logements sociaux situés avenue Joseph Wuidar 63 à 67 et 73 à 77 (impairs) à Ougrée selon le plan de RENOVATION 2020-2024 approuvé par la Société Wallonne du Logement

II.1.5. Estimated total value

Value excluding VAT: 347 500,00 EUR

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description**II.2.3. Place of performance**

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Main site or place of performance: Ougrée

II.2.4. Description of the procurement

Le marché consiste à désigner un architecte ou une équipe d'auteurs de projet chargé(e) d'une mission complète d'architecture comprenant l'étude et le contrôle de la réalisation de :
Marché de Services d'Architecture en vue de l'étude et de la réalisation d'un marché de travaux pour l'amélioration des performances énergétiques de 91 logements sociaux situés avenue Joseph Wuidar 62 à 66 et 72 à 76 (pairs) avec possibilité de répétition d'ouvrages similaires portant sur 91 logements sociaux situés avenue Joseph Wuidar 63 à 67 et 73 à 77 (impairs) à Ougrée selon le plan de RENOVATION 2020-2024 approuvé par la Société Wallonne du Logement .

Voir cahier spécial des charges

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 347 500,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 72

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11.

Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

La participation au présent marché est soumise au respect des conditions suivantes :

1. Le candidat ou soumissionnaire atteste qu'il ne fait l'objet d'aucune condamnation pénale au sens de l'article 67, § 1er, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ou, en cas de condamnation pénale, qu'il a adopté des mesures de nature à démontrer leur fiabilité en dépit d'un motif d'exclusion obligatoire et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices).

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III A du D.U.M.E.

Le soumissionnaire produira un extrait du casier judiciaire récent (maximum 6 mois) ou de tout document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays dont le candidat ou soumissionnaire est ressortissant.

2. Le candidat soumissionnaire atteste qu'il est en ordre de paiement de ses impôts et taxes et de ses cotisations sociales, conformément à l'article 68, § 1er, de la loi.

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III B du D.U.M.E.

L'adjudicateur procède à la vérification de la situation des candidats ou soumissionnaires sur le plan des dettes sociales, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarch ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres.

A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de vérifier de manière certaine que le candidat ou soumissionnaire satisfait à ses obligations de paiement des cotisations de sécurité sociale, l'adjudicateur se réserve la possibilité de demander au candidat ou soumissionnaire de produire l'attestation relative au dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres.

Pour le candidat ou soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, l'attestation récente est délivrée par l'autorité compétente étrangère et certifie que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi. Cette attestation doit être équivalente à celle délivrée par l'ONSS en Belgique.

Dans le cas où l'attestation fournie par Télémarch, une application électronique équivalente ou par l'autorité compétente ne démontre pas qu'il est en règle, le soumissionnaire peut régulariser sa situation, dans les cinq jours ouvrables du constat qu'il n'est effectivement pas en ordre. L'adjudicateur n'offre cette possibilité qu'une seule fois.

Lorsque le doute persiste, l'adjudicateur peut s'enquérir de la situation du candidat ou soumissionnaire assujetti à la sécurité sociale des travailleurs indépendants afin de vérifier s'il est en règle avec ses obligations en matière de paiement de cotisations de sécurité sociale.

L'adjudicateur procède à la vérification de la situation fiscale des candidats ou soumissionnaires, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres.

A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de savoir si le candidat ou soumissionnaire satisfait à ses obligations fiscales, l'adjudicateur se réserve la possibilité de lui demander directement de fournir une attestation récente justifiant qu'il satisfait à ses obligations fiscales. Il en va de même lorsque dans un autre Etat membre, une telle application n'est pas disponible.

L'attestation doit être délivrée par l'autorité compétente belge et/ou étrangère et certifie que le candidat ou le soumissionnaire est en règle avec ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Dans le cas où l'attestation fournie par Telemarc, via une autre application électronique équivalente d'un autre Etat membre ou par l'autorité compétente ne démontre pas qu'il est en règle, le candidat ou soumissionnaire peut régulariser sa situation, dans les cinq jours ouvrables du constat qu'il n'est effectivement pas en ordre. L'adjudicateur n'offre cette possibilité qu'une seule fois.

Lorsque le doute persiste, l'adjudicateur vérifie le respect des obligations fiscales de l'opérateur économique en interrogeant le Service public fédéral Finances pour autant que ce dernier délivre les attestations demandées par l'adjudicateur.

3. Le candidat ou soumissionnaire est tenu de remettre une attestation de l'Ordre des Architectes déclarant qu'il répond à toutes les conditions légales et réglementaires d'exercice de la profession d'architecte (loi du 20 février 1939). Les personnes morales sont tenues de fournir cette attestation pour le responsable qui sera chargé de l'exécution du service. A défaut de ladite attestation, le candidat ou soumissionnaire fournit la preuve de son inscription à l'Ordre.

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV A. du D.U.M.E.

4. En outre, pour une période de 3 ans, l'accès au présent marché peut être refusé à tout prestataire, en application de l'article 69, 7°, de la loi, sous le coup d'un écartement résultant de défaillances importantes ou persistantes constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché antérieur passé par un adjudicateur, lorsque les défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou une autre sanction comparable .

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III C du D.U.M.E.

Lorsqu'un(e) document ou attestation demandé(e) ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné ou ne concerne pas tous les cas prévus, il/elle peut être remplacé(e) par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance (art. 72, § 2 – AR 18/04/2017).

Le soumissionnaire interrogé dispose au maximum d'un délai de douze jours de calendrier à compter de la date de la demande qui lui est adressée pour produire les documents requis . En cas de groupement de personnes physiques et/ou morales, les documents devant être fournis concernent chacune d'entre elles individuellement (art. 64 – AR 18/04/2017).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Voir cahier spécial des charges

Pour l'appréciation des capacités financière et technique du soumissionnaire, les références suivantes sont requises :

1. Une note reprenant la composition de l'équipe et les titres d'étude des membres de celle-ci. Sous peine d'exclusion, l'équipe comprendra au minimum les profils suivants : deux architectes, un responsable PEB pouvant être l'un des architectes ou un autre profil, un certificateur PEB pouvant être l'un des architectes ou un autre profil, un auditeur agréé PAE2, un spécialiste en techniques spéciales, un ingénieur en stabilité, un coordinateur sécurité-santé.

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

2. Le candidat ou soumissionnaire doit faire la preuve d'une connaissance pratique de la réglementation des marchés publics ; le respect de ce critère devant être établi par la production :

- soit d'un ou plusieurs titres d'études pour au moins un membre de l'équipe comprenant des cours dans ce domaine ou la preuve du suivi d'au moins 2 formations spécifiques sur le sujet au cours des 3 dernières années ;
- soit d'au moins 2 attestations relatives à des missions d'architecture exécutées au cours des 3 dernières années et impliquant la pratique des marchés publics.

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

3. Le candidat ou soumissionnaire doit produire la liste des principales missions d'architecture réalisées (au moins 3) durant les trois dernières années ainsi que celles en cours en ce moment, soit au stade d'étude, soit au stade de chantier, relatives à une mission similaire c'est à dire la rénovation profonde de logements sociaux, pour un montant minimum de travaux d'1.000.000 € HTVA (par mission). Il est tenu d'indiquer l'objet des travaux, le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés, avec mention du Pouvoir Adjudicateur. Le candidat ou soumissionnaire fournira également minimum 3 attestations de bonne exécution.

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

4. En cas de sous-traitance, le soumissionnaire mentionne l'identité du ou des sous-traitant(s), la part du marché sous-traitée et communique le curriculum vitae du ou des sous-traitant(s) ainsi que la liste de leurs références en rapport avec la part du marché qui lui ou leur est confiée.

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Voir cahier spécial des charges

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Voir cahier spécial des charges

Pour l'appréciation des capacités financière et technique du soumissionnaire, les références suivantes sont requises :

1. Une note reprenant la composition de l'équipe et les titres d'étude des membres de celle-ci. Sous peine d'exclusion, l'équipe comprendra au minimum les profils suivants : deux architectes, un responsable PEB pouvant être l'un des architectes ou un autre profil, un certificateur PEB pouvant être l'un des architectes ou un autre profil, un auditeur agréé PAE2, un spécialiste en techniques spéciales, un ingénieur en stabilité, un coordinateur sécurité-santé.

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

2. Le candidat ou soumissionnaire doit faire la preuve d'une connaissance pratique de la réglementation des marchés publics ; le respect de ce critère devant être établi par la production :

- soit d'un ou plusieurs titres d'études pour au moins un membre de l'équipe comprenant des cours dans ce domaine ou la preuve du suivi d'au moins 2 formations spécifiques sur le sujet au cours des 3 dernières années ;

- soit d'au moins 2 attestations relatives à des missions d'architecture exécutées au cours des 3 dernières années et impliquant la pratique des marchés publics.

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

3. Le candidat ou soumissionnaire doit produire la liste des principales missions d'architecture réalisées (au moins 3) durant les trois dernières années ainsi que celles en cours en ce moment, soit au stade d'étude, soit au stade de chantier, relatives à une mission similaire c'est à dire la rénovation profonde de logements sociaux, pour un montant minimum de travaux d' 1.000.000 € HTVA (par mission). Il est tenu d'indiquer l'objet des travaux, le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés, avec mention du Pouvoir Adjudicateur. Le candidat ou soumissionnaire fournira également minimum 3 attestations de bonne exécution.

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

4. En cas de sous-traitance, le soumissionnaire mentionne l'identité du ou des sous-traitant(s), la part du marché sous-traitée et communique le curriculum vitae du ou des sous-traitant(s) ainsi que la liste de leurs références en rapport avec la part du marché qui lui ou leur est confiée.

A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Voir cahier spécial des charges

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular professionReference to the relevant law, regulation or administrative provision:

Voir cahier spécial des charges

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 03/05/2022 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6.

Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 30/10/2022

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 03/05/2022 Local time: 10:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published:

L'adjudicateur se réserve le droit de procéder à la répétition d'ouvrages similaires par voie de procédure négociée sans publication préalable, conformément à l'article 42, § 1, 2°, b de la loi du 17 juin 2016, pour l'étude de faisabilité, l'étude du projet et l'exécution du marché de travaux de 91 logements sociaux supplémentaires, situés av J Wuidar 63 à 67 et 73 à 77 (impairs) à Ougrée.

VI.3. Additional information

Avant de présenter leur offre, les soumissionnaires devront, en plus de prendre connaissance du présent cahier spécial des charges et des documents de soumission, visiter le site concerné afin de prendre connaissance de toutes les conditions particulières (architecture et structure compte tenu des accès et moyens de communication aux lieux et locaux, canalisations, ...).

Pour ces faits, il ne sera pas accordé à l'adjudicataire des suppléments lors de l'exécution, ce dernier ne pouvant prétexter que certains éléments architecturaux, techniques ou autres ne lui étaient pas connus ou n'auraient pas été repris aux documents fournis par le maître de l'ouvrage.

Une visite du site est fixée au 20 avril 2022 à 14h.

Les offres électroniques doivent être envoyées via le site internet e-Tendering : <https://eten.publicprocurement.be/etendering/> qui garantit le respect des conditions établies à l'article 14 §6 et 7 de la loi du 17 juin 2016.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'état

Postal address: Rue de la Science, 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

21/03/2022